


## Entreprise


### INFORMATIONS

Notaires, clerks confirmés


#### NIVEAU :

 Pratique courante

#### DATES :

 27 octobre 2026

#### DURÉE :

 0.5 jour(s) (3,5 heures)

#### FORMAT :

 Présentiel

### PRÉREQUIS

Pas de prérequis exigé. Toutefois, des connaissances générales sur les aspects fiscaux de la transmission à titre gratuit d'entreprise vous permettront de suivre cette formation plus confortablement. Nous vous invitons à remplir le quiz de positionnement pour tester vos connaissances.

### MODALITÉS D'EXÉCUTION

Formation en présentiel ou Visioformation

### MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Type de formation : inter, intra ou commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur  
Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en oeuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

### MODALITÉS TECHNIQUES

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

### MODALITÉS D'ENCADREMENT

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

### MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Emergence par les stagiaires participants et l'intervenant  
Feuille d'émargement signée ou régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence  
Evaluation à chaud à l'issue de la formation :

- un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;

- un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

### REMISE D'UNE ATTESTATION

Une attestation de fin de stage est remise à chaque stagiaire à l'issue de la formation

## Université du Notariat du Conseil Régional des Notaires de la Cour d'Appel de Montpellier Univ-AT53-L'actualité du pacte Dutreil en 6 questions (session matin)

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Maîtriser l'impact des dernières évolutions législatives et jurisprudentielles et les positions de doctrine administrative - depuis la loi de finances 2019 et les derniers commentaires BOFIP- la loi de finances 2026
- Connaître les différentes causes de de déchéance
- Anticiper et adapter sa pratique rédactionnelle

### FORMATEURS

#### Préalable

*En raison des droits de MTG pénalisants, l'entrepreneur a souvent été contraint de préférer à la transmission familiale la vente de son entreprise à un tiers.*

*Pour aider à la conservation et la transmission de l'entreprise dans le cadre familial, les dispositifs fiscaux dits « Pactes Dutreil » sont venus alléger cette fiscalité à TG.*

*Depuis les années 2000 et notamment depuis la Loi de finances 2019, le pacte Dutreil a bénéficié de nombreuses précisions et de modifications. La loi de finances 2026, recentre également le dispositif.*

*Pour conseiller ce dispositif d'une puissance considérable à vos clients et le mettre en oeuvre dans une totale sécurité juridique, nous vous proposons cette visioformation présentée par Me Jean François DESBUQUOIS.*

Pourquoi et quand l'utiliser ?

- Donations, successions, particularité de la donation avec réserve d'usufruit.

Quels sont les critères d'éligibilité ?

- Quelles sont les activités éligibles ?
- Qu'en est-il pour les sociétés et holdings animatrice de groupe à exerçant une activité mixte ?
- Quelles précautions prendre pour respecter la condition dans le temps, et se ménager la preuve ?
- L'exclusion des biens somptuaires

Quelles sont les engagements de conservation ?

- Est-il nécessaire de rédiger un ECC systématique ? Quel intérêt par rapport à l'engagement collectif de conservation réputé acquis ou l'engagement post mortem ?
- Qui peut le conclure ? Le souscripteur unique ? Quid de la personne morale ?
- Les seuils : comment les apprécier ?
- L'engagement individuel LF 2026

Comment assurer un Dutreil en interposition ?

- Quelles conséquences sur la mise en oeuvre du dispositif ?
- Que signifie la condition supplémentaire du maintien inchangé des participations pendant l'engagement collectif, et désormais l'engagement individuel ?

Quel est l'intérêt du Family Buy Out ?

- Sa refonte par la loi de finances pour 2019
- et les nombreuses zones d'incertitude substantielles...

Quels sont les points de vigilance sur les formalités déclaratives ?

- Quel calendrier ?
- Qui doit les rédiger ?
- Quels risques en cas d'omission et quelle méthodologie pour l'éviter ?